

11 ÈME ÉDITION

PRINTEMPS DES ARTISTES

GUIDE PRATIQUE

CULTURE ET PATRIMOINE

**Service
des Affaires Culturelles**

CourBevoie
HAUTS-DE-SEINE

COURBEVOIE, TERRE DE TALENTS

PRINTEMPS DES ARTISTES

Le Printemps des artistes est un moment privilégié où la scène artistique courbevoisienne se rassemble, s'expose et se découvre. Chaque année, plus d'une centaine d'artistes de toutes disciplines prennent part à cette aventure collective qui met en lumière la diversité et la vitalité de la création locale.

Bien plus qu'une exposition, il s'agit d'un événement fédérateur qui crée du lien, encourage la rencontre et valorise les parcours individuels comme les dynamiques de groupe. Expositions, animations, temps d'échanges, moments de partage : tout est pensé pour permettre aux artistes de sortir de la solitude de l'atelier, de montrer leur pratique et de tisser de nouvelles connexions.

À cette occasion, toute la ville s'anime : le Musée Roybet Fould, les centres culturels, la bibliothèque et de nombreux lieux partenaires se mobilisent pour offrir au public un véritable parcours artistique. Ce maillage de lieux met en avant la richesse culturelle de Courbevoie et renforce le sentiment d'appartenance à une communauté créative active et accueillante.

Inscrit dans la démarche Courbevoie, Terre de Talents, le Printemps des artistes valorise pleinement la vitalité de la création locale, soutient les artistes dans leur développement et participe au renforcement d'un réseau artistique solide et solidaire. Il encourage l'accompagnement, le partage et la collaboration, faisant de l'événement un véritable moteur pour la scène artistique courbevoisienne.



Jacques Kossowski
Maire de Courbevoie



Sandrine Peney
Adjointe au maire
déléguée à la culture
et au patrimoine

RETOUR EN IMAGES - 2015 À 2025



Première affiche du Printemps des artistes



Inauguration du Printemps des artistes 2018



Inauguration du Printemps des artistes 2019



Printemps des artistes 2021



Inauguration du Printemps des artistes 2023



Printemps des artistes 2023



Inauguration du Printemps des artistes 2024



Printemps des artistes 2024 - MDV



Printemps des artistes 2024



Printemps des artistes 2024



Printemps des artistes 2024



Printemps des artistes 2024



Printemps des artistes 2025



Printemps des artistes 2025



Printemps des artistes 2025

TEMPS FORTS & DATES CLEFS

Événement	Date	Horaires
Rencontre au Pavillon des Indes	Jeudi 4 décembre	A partir de 18h
Retour dossier de participation*	Lundi 15 décembre	jusqu'à 17h
Récupération KIT de communication	Mardi 13 Janvier	18h - 20h
Récupération KIT de communication	Samedi 17 janvier	14h - 18h
Dépôt des œuvres	Jeudi 5 février	17h - 20h
Dépôt des œuvres	Vendredi 6 février	17h - 20h
Vernissage	Mardi 10 février	à partir de 18h
Exposition collective	du 11 au 15 février	16h - 19h
Animations et rencontres	Samedi 14 février	14h - 19h
Animations et rencontres	Dimanche 15 février	14h - 18h
Récupération des œuvres	Dimanche 15 février	18h15-19h30
Récupération des œuvres	Lundi 16 février	17h-19h

*dossier numérique envoyé par mail à tous les participants

SOMMAIRE

Equipe, contacts et nature de l'événement

- Équipe Printemps des artistes 2026
- Règlement de participation

Centre événementiel de Courbevoie

- Accès centre événementiel
- Dépôt et récupération des oeuvre

Communication

- Kit de communication
- Réseaux sociaux

Scénographie

- Accrochages et récupération
- Système d'exposition
- Cartels

A la rencontre du public

- Dates clefs et propositions

Service culturel

- Contact

ÉQUIPE PRINTEMPS DES ARTISTES 2026



Farah SELLES



Farah SELLES, responsable de programmation spectacle vivant et arts visuels, est en charge du Printemps des Artistes depuis 3 ans. Elle supervise tous les aspects de l'événement, veille à la réussite de l'exposition et au lien avec les partenaires de la Ville de Courbevoie.



Constance CHIRA



Constance CHIRA effectue son année d'alternance au sein du Service des affaires culturelles de la Mairie de Courbevoie. Elle est chargée du lien avec les artistes et assure la médiation autour de l'exposition collective, en accompagnant la communication et l'accueil du public.



NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS ACCOMPAGNER !



Jessica Guerard ↗

Jessica GUERARD, qui réalise actuellement un stage au sein du service des affaires culturelles de la Mairie de Courbevoie, accompagne la communication du Printemps des artistes et gère les réseaux sociaux de l'événement. Elle participe également à l'accueil des visiteurs tout au long de l'exposition.



Laurent Martinez ↗

Laurent MARTINEZ, collaborateur administratif du service culturel, assure la coordination technique du Printemps des artistes. Présent à chaque étape, il veille au bon déroulement logistique de l'événement et accompagne l'équipe dans la mise en place de l'exposition.

Nous contacter ? culture@ville-courbevoie.fr / 01 71 05 76 76

Vous souhaitez nous rencontrer ? prenez rendez-vous par mail : culture@ville-courbevoie.fr

RÉGLÉMENT DE PARTICIPATION

La participation au Printemps des Artistes, organisé par la Ville de Courbevoie, au centre événementiel, 7bd Aristide Briand, implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

1. Nature de la manifestation

Le Printemps des Artistes n'est pas un événement commercial.

Les artistes sélectionnés s'engagent à présenter leurs œuvres gratuitement au public, sans démarche de vente sur le lieu de l'exposition.

2. Engagements des artistes

Les artistes s'engagent à :

- Déposer l'œuvre ou les œuvres sélectionnées aux dates et lieux précisés par le service organisateur.
- Respecter strictement les créneaux de dépôt et de retrait communiqués.
- Aucun dépôt ni retrait ne sera accepté en dehors des périodes fixées.
- Transmettre dans les délais tous les éléments demandés (choix de l'œuvre, visuel, texte de présentation, cartels, etc.).
- Fournir une œuvre prête à être exposée, conforme aux consignes techniques transmises par le service culturel.

3. Présentation dans le cadre de l'exposition collective

- Un panneau de 1 mètre de large sur 1,80 mètre de haut ou un socle d'exposition est mis à disposition de chaque artiste.
- Le système d'accrochage pour le panneau est fourni par le service culturel.
- Les artistes s'engagent à respecter la configuration et les conditions techniques prévues par les organisateurs.

4. Assurance des œuvres

- Les œuvres sélectionnées doivent être déclarées lors du dépôt du dossier de participation, avec leur valeur estimative pour l'assurance assurée par la Ville de Courbevoie.
- Aucun changement ne sera accepté après validation, sauf en cas de casse, de vol ou d'impossibilité d'exposition justifiée. Dans ce cas, une œuvre de remplacement pourra être proposée jusqu'à un mois avant l'exposition, sous réserve d'accord de la Ville.
- Un état des lieux sera réalisé avec l'artiste lors du dépôt et de la restitution des œuvres.

5. Communication

- Le service organisateur assure la communication globale de la manifestation.
- L'artiste autorise la diffusion de ses œuvres et informations sur les supports de communication mis en place : site internet de la Ville, affiches, tracts, plans, invitations, magazines, communiqués et dossiers de presse.
- Les informations fournies dans le dossier de candidature seront celles utilisées pour la communication. Aucune modification ne pourra être apportée une fois le dossier reçu.
- Les artistes s'engagent à contribuer activement à la communication de l'événement en diffusant les supports (affiches, tracts, publications sur les réseaux sociaux, invitations, etc.) mis à leur disposition.

6. Visites privées

- Les artistes souhaitant organiser une visite privée ou commentée de l'exposition doivent en faire la demande préalable au service culturel de la Ville de Courbevoie, au minimum un mois avant l'événement.
- Ces visites sont possibles sous réserve d'accord et de disponibilité du lieu.

7. Comportement et respect

- Tout comportement hostile, irrespectueux ou agressif, qu'il s'agisse de paroles, gestes ou attitudes, envers les agents municipaux, les organisateurs ou les autres participants, est strictement interdit.
- Le non-respect de cette règle pourra entraîner l'exclusion immédiate de la manifestation.

8. Annulation ou modification

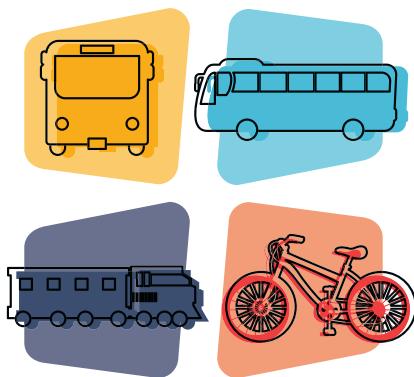
La Ville de Courbevoie se réserve le droit d'annuler ou de reporter la manifestation pour tout motif d'intérêt général, de force majeure ou contrainte administrative.



ACCÈS CENTRE ÉVÉNEMENTIEL

L'exposition collective se déroulera au Centre Événementiel de Courbevoie, situé au 7, boulevard Aristide Briand, 92400 Courbevoie.

Transports en commun



- **Métro Ligne 1** : station Esplanade de La Défense, puis marche de 10 min ou correspondance bus
- **Bus** : lignes 175, 278, 360 selon votre point de départ
- **RER A** : gare La Défense, puis marche de 10-15 min ou bus
- **ligne L** : Gare de Courbevoie, puis marche de 10-15 min
- **Tramway T2** : arrêt Les Fauvelles

Parking

- Un parking payant est disponible au sous-sol du Centre Événementiel.
- Les places sont limitées et payantes, prévoir un peu de temps pour le stationnement.

Accès pour le dépôt et la récupération des œuvres

- Dépôt des œuvres : l'entrée du Centre Événementiel sera accessible uniquement pendant le temps de dépôt et de l'accrochage, afin de faciliter le transport des œuvres.
- Récupération des œuvres : l'entrée sera également ouverte uniquement pendant les créneaux de récupération, pour des raisons de sécurité et d'organisation.

@Romain Brack



ACCES PARKING - Dépôt et récupération des oeuvres



ZONE stationnement temporaire

ENTRÉE Centre événementiel



rue Aristide Briand

ACCÈS Parking



Rappel :

L'accès au stationnement devant le centre événementiel est limité aux heures de dépôt et de récupération des œuvres. Interdiction de stationner plus d'1 heure.

COMMUNICATION - AVANT & PENDANT

Chaque artiste recevra un kit de communication pour promouvoir sa participation à l'exposition collective.

1. Retrait du kit de communication :

Date n°1 : Mardi 13 Janvier 2026, de 18h à 20h

Lieu : Mac Amande Caffé situé à côté du Centre Événementiel de Courbevoie, 7 Bd Aristide Briand, 92400 Courbevoie

Date n°2 : Samedi 17 janvier 2026, de 14h à 18h

Lieu : Hall espace Carpeaux, 15 Bd Aristide Briand, 92400 Courbevoie

Informations importantes :

- Le retrait du kit de communication ne pourra se faire qu'aux créneaux indiqués.
- Le kit peut être récupéré par un tiers si vous ne pouvez pas venir.

Contenu et quantités :

- Affiches : 1 à 5 exemplaires
- Flyers : 1 à 50 exemplaires
- Invitations papier : 1 à 10 exemplaires

2. Kit numérique

Le kit numérique sera envoyé par mail à partir de mi-janvier 2026.

Il comprendra :

- Affiches
- Flyers
- Facebook : page de couverture, story et publication
- Instagram : story et publication
- LinkedIn : page de couverture, story et publication
- Invitation numérique : avec un espace prévu pour inscrire le nom de l'artiste

3. Visibilité médiatique

Votre participation sera également mise en avant par :

- Un article dans le magazine de la ville
- Une présentation sur le site internet de la Ville de Courbevoie
- Une mention dans l'agenda culturel de la ville
- Des affiches dans différents lieux de la ville
- Une distribution d'affiches et flyers dans tous les lieux culturels

COMMUNICATION - À VOUS DE JOUER !

La Ville de Courbevoie assurera une communication officielle sur ses différents réseaux sociaux pour promouvoir le Printemps des artistes.

Toutefois, votre participation reste essentielle : partager l'événement et votre pratique artistique vous permet de toucher votre propre public, de valoriser vos œuvres et de contribuer à la visibilité collective de l'exposition.

Pour valoriser votre présence et faire rayonner votre travail lors du Printemps des artistes, nous vous invitons à partager vos publications sur les réseaux sociaux en utilisant les hashtags officiels de l'événement :

**#CourbevoieTerredeTalents | #Printempsdesartistes | #CultureCourbevoie |
#VilledelaCourbevoie**

Ces hashtags permettront de rassembler toutes les créations, préparatifs et moments forts de cette nouvelle édition, tout en mettant en lumière la diversité des talents courbevoisiens.

Nous vous encourageons également à identifier les comptes officiels de la Ville pour que vos publications puissent être relayées :

- Facebook : Ville de Courbevoie
- Instagram : @villedecourbevoie

En partageant vos œuvres, vos inspirations ou les coulisses de votre préparation, vous contribuez à créer une dynamique collective autour de l'événement et à accroître la visibilité de l'ensemble des artistes participants.

N'hésitez pas à publier avant, pendant et après l'exposition pour donner vie à cette aventure artistique commune et inviter le public à venir découvrir vos œuvres !



PRÉSENTATION DES ŒUVRES POUR L'EXPOSITION COLLECTIVE

Chaque artiste sélectionné peut présenter jusqu'à **trois œuvres maximum.**

Les œuvres doivent pouvoir être exposées sur le panneau mis à disposition (**1 mètre de large × 1,80 mètre de haut**). Pour la sécurité et la lisibilité, merci de laisser un espace libre de 50 cm entre le bas du panneau et le sol.

Les œuvres peuvent être disposées côté à côté ou les unes sous les autres, en veillant à ce que l'ensemble soit harmonieux et respecte les dimensions du panneau. Des exemples de présentation sont disponibles ci-dessous.

Chaque œuvre doit être prête à être accrochée. L'artiste doit fournir un système d'accrochage solide et adapté (voir visuel des accroches en page suivante). Les œuvres ne disposant pas d'un système conforme ne pourront pas être installées.

Pour une présentation optimale, il est recommandé de privilégier des formats cohérents entre les différentes œuvres.

Récapitulatif :

- **Nombre d'œuvres par artiste :**

3 maximum.

- **Panneau :**

1 m de large × 1,80 m de haut.

- **Socle :**

45cmx45cm ou 50cmx50cm

- **Hauteur à respecter :**

laisser 50 cm entre le bas du panneau et le sol.

- **Disposition :**

côte à côte ou l'une sous l'autre, harmonieuse et respectant les dimensions. Voir exemples ci-dessous.

- **Accrochage :**

chaque œuvre doit être prête avec un système solide et adapté. Les œuvres sans système conforme ne seront pas installées.

- **Conseil :**

privilégier des formats cohérents pour une meilleure présentation.

Informations pratiques :

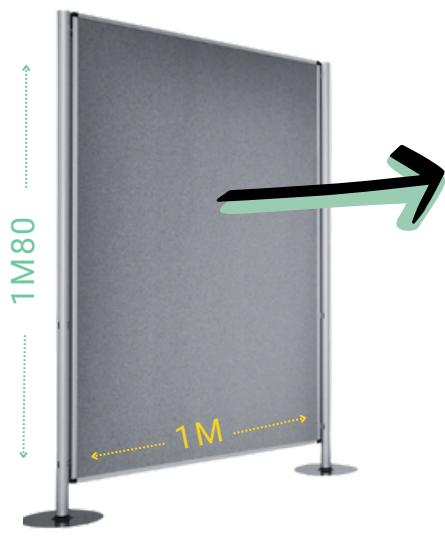
- Les protections de vos œuvres vous seront rendues lors du dépôt. Pensez donc bien à les rapporter lors de la récupération de votre/ vos œuvre(s).
- Retrait des œuvres : strictement sur les créneaux indiqués. Aucune œuvre ne peut être retirée avant la fin de l'exposition.
- Le service des Affaires Culturelles se charge de l'installation des œuvres sur les supports.

Si vous ne pouvez pas être présent lors de ces créneaux, une autre personne pourra déposer votre / vos œuvre.s à votre place. Il faudra juste nous l'indiquer en amont par mail.

Assurance et œuvres acceptées :

- Les œuvres non récupérées sur les créneaux définis ne seront plus couvertes par l'assurance de la Ville.
- Seule l'œuvre renseignée dans le dossier de candidature pourra être exposée, compte tenu de la création des cartels et de l'assurance. Aucune substitution ou ajout ne pourra être accepté.

SYSTÈME D'ACCROCHAGE

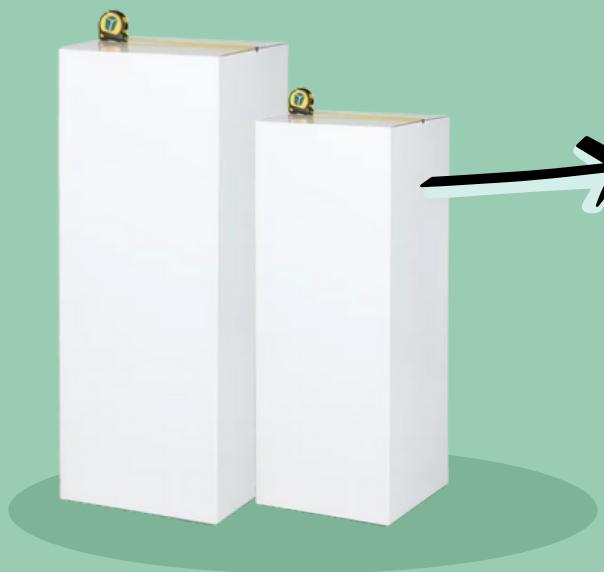
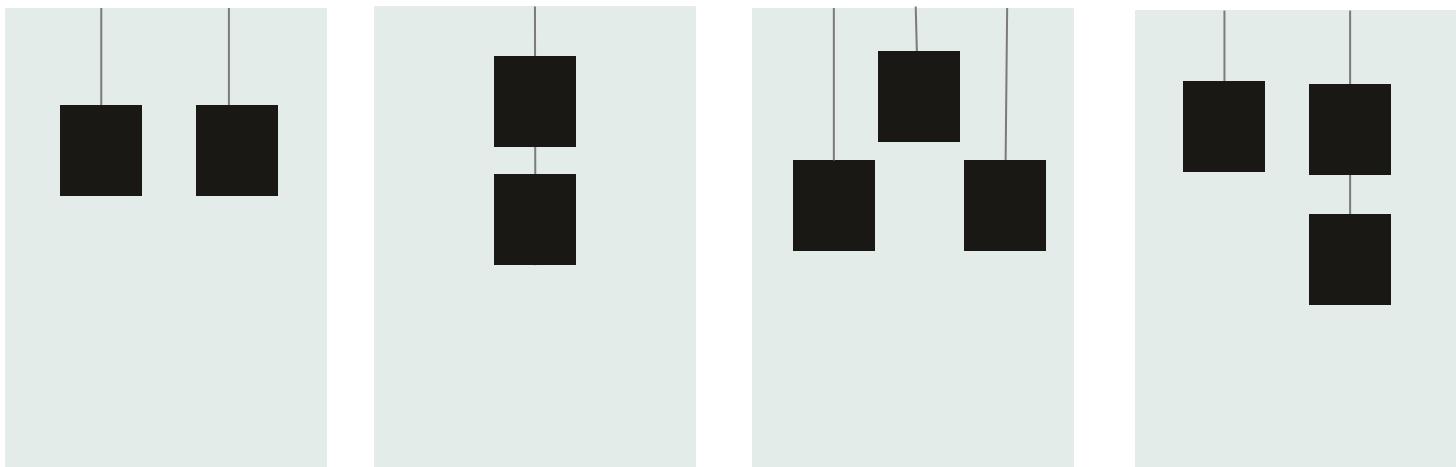


PANNEAU D'EXPOSITION RIGIDE GRIS
1MÈTRE DE LARGE SUR 1M80 DE LONG



SYSTÈME D'ACCROCHE
PINCE / 15 KILOS MAX

EXEMPLES D'ACCRÉGATION



SOCLE D'EXPOSITION
45CMX45XM / 50CMX50CM DE LARGE
1M OU 1M20 DE HAUTEUR

CARTELS D'EXPOSITION

Pour l'édition 2026 du Printemps des artistes, les cartels seront désormais numériques. Sous chaque œuvre, seul le nom de l'artiste accompagné d'un QR code sera affiché. Ce QR code permettra au public d'accéder à une page complète présentant l'artiste, sa démarche et ses œuvres.

Cette évolution fait suite aux difficultés rencontrées lors de la précédente édition concernant l'affichage des cartels papier.

Des dossiers imprimés seront néanmoins disponibles sur place pour les visiteurs ne pouvant utiliser le QR code.

Afin de concevoir ces cartels numériques et les supports associés, les informations suivantes seront à fournir lors du dépôt du dossier de participation :

Cartel artiste – Informations à fournir :

1. Nom de l'artiste
2. Présentation de votre pratique artistique
3. Réseaux sociaux ou site internet (facultatif), afin de permettre au public de suivre votre travail

Cartels œuvres – Informations à fournir pour chaque œuvre :

1. Titre de l'œuvre
2. Technique et matériaux (exemple : peinture acrylique sur toile, sculpture bois, photographie...)
3. Dimensions : hauteur × largeur × profondeur si nécessaire
4. Année de création
5. Informations complémentaires (facultatif) : Explication de votre inspiration, du contexte de création, message à délivrer etc.

Consignes importantes :

- Ces informations seront utilisées pour l'ensemble des supports de communication et pour la création du cartel numérique.
- Merci de fournir des données exactes et définitives : aucune modification ne pourra être effectuée après réception.
- Chaque œuvre doit correspondre exactement à celle déclarée, conformément aux règles d'assurance et à l'organisation de l'exposition.

Nous vous remercions pour votre compréhension et votre collaboration dans cette nouvelle démarche, qui vise à valoriser chaque artiste tout en simplifiant l'organisation de l'exposition.

EXEMPLES INSTALLATIONS CARTELS

CARTEL : NOM ET QR CODE



ÉCHANGE ET CRÉATION : À LA RENCONTRE DU PUBLIC

Le week-end des 14 et 15 février sera consacré à la rencontre avec le public, offrant aux artistes l'opportunité de partager leur univers et leur pratique. Ces deux journées permettront d'exposer davantage d'œuvres, d'animer des ateliers ou des démonstrations, et de proposer vos créations à la vente.

Important : vous êtes libre de participer ou non à ces journées.

Si vous souhaitez participer à cette journée, merci de le préciser dans le formulaire de participation (en ligne) à l'étape n°3. Si vos besoins ne sont pas encore clairement définis, l'équipe du Printemps des artistes pourra vous accompagner et vous guider dans la préparation de vos animations.

Exemples d'animations possibles :

- Rencontre et échanges avec le public
- Démonstration (par exemple : création d'une œuvre en direct)
- Conférence ou présentation de votre pratique artistique
- Atelier à destination des familles ou des enfants



Selon vos besoins, le service culturel peut vous accompagner et mettre à votre disposition du matériel (papier, crayons, etc.) pour la réalisation des animations. Une salle équipée d'un rétroprojecteur est également disponible pour les présentations ou ateliers nécessitant un support visuel.

VOUS SOUHAITEZ ÉCHANGER, DISCUTER DE VOTRE PARTICIPATION OU D'UN PROJET ARTISTIQUE ?

Le Printemps des artistes est une manifestation organisée par le Service culturel de la ville de Courbevoie, dont les bureaux se situent au sein de la Mairie principale (2, place de l'Hôtel de Ville, 92400 Courbevoie). Cette initiative a pour objectif de mettre en lumière la richesse et la diversité des talents artistiques présents sur le territoire et de créer un véritable moment d'échange et de rencontre entre artistes et public.

Le Service culturel se tient à votre disposition pour répondre à vos questions, vous accompagner dans la préparation de votre participation ou échanger autour d'un projet artistique que vous souhaitez développer. Pour cela, il est possible de prendre rendez-vous en contactant le service des Affaires Culturelles à l'adresse suivante : culture@ville-courbevoie.fr.

Nous serons ravis de vous accueillir et de vous accompagner afin que votre expérience au sein du Printemps des artistes soit la plus enrichissante et réussie possible.





CULTURE ET PATRIMOINE